



MAIRIE DE GARRIGUES

**Arrêté du maire portant délégation de fonctions et de signature à
Madame MARTIN Elodie, 1^{ère} adjointe**

Le Maire de Garrigues (Hérault)

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant élection des adjoints au maire ;

Considérant que Mme MARTIN Elodie a été élue 1^{ère} adjointe ;

Considérant la nécessité pour le bon fonctionnement des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice du 1er adjoint ;

ARRETE :

ARTICLE 1

A compter du 3 Avril 2026, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, Patrick MARY, Il est donné délégation de fonction à Mme MARTIN Elodie, 1^{ère} adjointe pour exercer les attributions suivantes :

Représentation du Maire

Assiste et représente la commune lors de réunions officielles en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

Communication :

Communication interne et externe
Information des administrés,
Site Internet

Contentieux

Gestion et suivi des contentieux

ARTICLE 2

Il est également donné délégation à Mme MARTIN Elodie pour la signature de :

Tous les actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives, relevant de sa délégation.

La signature par Mme MARTIN Elodie devra être précédée de la formule suivante : « *par délégation du MAIRE* ».

ARTICLE 3

La Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- Au Préfet
- Au Trésorier Municipal
- Notifié à l'intéressée

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à Garrigues,
Le 03/04/2026

Le Maire,
Patrick MARY



Elodie MARTIN

